

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 3 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
19 avril 2023

Date d'affichage
19 avril 2023

Objet de la Délibération
--------------------------

CENTRE DE LOISIRS ETE 2023

N° 18.2023

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-trois, et le trois mai à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents :** Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Michel GONNET, Alain FAUST

**Secrétaire de séance :** Michel GONNET

\*

Monsieur le Président propose de reconduire la mise en place d'un centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2023 du 17 juillet 2023 au 18 août 2023.

Lieu : Groupe scolaire de la Meije

Capacité d'accueil : 16 enfants maximum

Age : 3 à 12 ans

Nombre d'encadrants : 2

Tarifs :

Tranches quotient familial	½ journée sans le temps de garde de midi	½ journée avec le temps de garde de midi	Journée avec le temps de garde de midi
QF 1 : de 0€ à 300€	6,00€	8,50€	12,00€
QF 2 : de 301€ à 500€	6,50€	9,00€	12,50€
QF 3 : de 501€ à 700€	7,00€	9,50€	13,00€
QF 4 : de 701€ à 900€	8,00€	10,50€	14,00€
QF 5 : 901€ et plus	9,00€	11,50€	16,00€
Famille en dehors de La grave et Villar d'Arène (adresse fiscale)	25,00€	27,50€	31,00€

\*repas non fourni par le SIVOM

Monsieur le Président propose également de valider le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- De créer le centre de loisirs pour l'été 2023 si nous trouvons deux encadrants avec les diplômes.
- D'accepter les tarifs ainsi proposés.
- De valider le règlement intérieur annexé à la délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et années précitées

Le Président,

Olivier FONS

